

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 02/11/2020

Séance du Vendredi 06 Novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

LE : 20/11/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENT : 11

L'an DEUX MILLE VINGT, le vendredi 06 novembre à 19h00, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 02 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 4

POUVOIR : 3

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Yann GRUMBACH, Tom KUBLER, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jonathan PETIT, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN (pouvoir Alexandre PARIS), Lydia KONYA (pouvoir Hélène MARTINEZ), Rémy PONT, Jean Yves SCHROEYERS (pouvoir Christian MAZURE)

Secrétaire de séance : Jonathan PETIT

Objet : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS FAR WEST LEADER ET MERLETTES EN FETES

Le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà voté des subventions le 14 septembre dernier et que le solde de la réserve au budget 2020 s'élève à 1 400.00€.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'octroyer une subvention de 250€ (11 voix POUR et 3 voix CONTRE) à l'Association FAR WEST LEADER. Le solde de la réserve s'élève après déduction de celle-ci à 1 150€.

La demande de l'Association MERLETTES EN FETES ne fera pas l'objet d'une subvention en 2020 compte tenu qu'aucune manifestation n'est prévue en cette fin d'année à cause de la crise sanitaire. La commune reverra sa position lors du vote des subventions en 2021 et prendra en compte l'absence de subvention en 2020.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 06 novembre 2020.
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

